

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021- 495

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-151-2021****Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION THEATRE MUNICIPAL DE BARBASTE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Exposé des motifs :

L'École de Musique et de Danse souhaite bénéficier du Théâtre municipal de BARBASTE le 13 novembre 2021 de 09h00 à 20h00 pour y organiser une rencontre musicale avec le batteur Stéphane HOURTEILLAN,

Pour ce faire, la Communauté de Communes a sollicité la mise à disposition du Théâtre municipal de BARBASTE ainsi que tout le matériel et mobilier s'y trouvant,

La location se fait à titre gracieux, sans versement de caution,

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre municipal de BARBASTE, y compris le matériel et le mobilier, avec la mairie de BARBASTE pour le 13 novembre 2021 de 09h00 à 20h00.

Fait à NERAC le, - 8 NOV. 2021

Le Président,
Alain LORENZELLI


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire